

**ARRETE**  
**Portant tableau annuel d'avancement**  
**au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2<sup>e</sup> classe**  
**au titre de l'année 2026**

La Présidente du Musée Toulouse Lautrec,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.522-24 et L.522-26,

Vu le décret n°2006-1692 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine

Vu l'arrêté en date du 05 avril 2023 portant adoption des lignes directrices de gestion de la collectivité après avis du Comité Social Territorial compétent,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Au titre de l'année 2026, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2<sup>e</sup> classe est fixé comme suit :

Nom et Prénom Numéro d'ordre	Femme	Homme	Grade actuel	Promouvable à compter du
1 – DEVLIES Patricia	..... ..... ..... ..... .....	1	Adjoint territorial du patrimoine	01/03/2026
<b>Part respective de femmes et d'hommes</b>				
- La part respective des agents PROMOUVABLES est de :				
1 femme (soit 50%) et de 1 homme (soit 50 %)				
- La part respective des agents INSCRITS sur le tableau d'avancement de grade est de				
1 femme (soit 100%) et de 0 homme (soit 0%)				

**ARTICLE 2 :** Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché en mairie (ou établissement public),
- transmis au président du centre de gestion pour publicité,

Fait à *Albi*, le *26 mars 2026*  
 La Présidente du Musée Toulouse Lautrec

Stéphanie GUIRAUD CHAUMEIL

**Musée Toulouse-Lautrec**

La Présidente du Musée Toulouse Lautrec,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Toulouse, 68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 7, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Notifié le *26/03/26*  
 Signature de l'agent,

*P. Devlies*